Compte rendu de séance

Séance du 4 Avril 2022

L'an 2022, le 4 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BAILLEAU LE PIN s'est réuni à la Salle de réunion de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **LOCHON** Martial, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 mars 2022.

<u>Présents</u>: M. LOCHON Martial, Maire, Mmes: <u>DELPEUX Maryvonne</u>, <u>DUGUÉ</u> Caroline, <u>HEURTAULT Ingrid</u>, <u>JEANNE</u> Sylvie, <u>LAYE Magali</u>, MM: <u>BENOIST Laurent</u>, <u>BOURGEOIS</u> Hervé, <u>DOUELLE</u> Bastien, <u>GOIRAND</u> Jean-Luc, <u>LAGOUTTE</u> Christian, <u>MASSOT</u> Éric.

Absent: M. MAILLOT Yoland

Mme AUGROS Marie-Claude donne pouvoir à M.MASSOT Mme CHOQUET Carine donne pouvoir à Mme JEANNE M. CHESNE Thierry donne pouvoir à M. LOCHON M. GUÉRIN Rémi donne pouvoir à Mme HEURTAULT

A été nommé secrétaire : M. DOUELLE Bastien

M. le Maire demande s'il y a des observations à faire sur le compte rendu de la séance du 1^{er} mars dernier.

M. le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations relatives à la cession de maison 1, rue du village et à l'avenant de la convention avec le département sur les travaux de Chartres et. Les membres présents acceptent à l'unanimité Sans autres observations, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Point travaux
- Modification de poste personnel Création de poste

Budget Eau et Assainissement

- Approbation du Compte de Gestion 2021 Eau et Assainissement 202209
- Approbation du Compte Administratif 2021 Eau et Assainissement 202210
- Affectation du Résultat Eau et Assainissement 202211
- Vote des redevances 202212
- Vote du Budget 2022 Eau et Assainissement 202213

Budget Principal

- Approbation du Compte de Gestion 2021 Budget Principal 202214
- Approbation du Compte Administratif Budget Principal 202215
- Affectation du Résultat Budget Principal 202216
- Vote du taux des taxes 2022 202217
- Attribution des subventions 2022 202218
- Vote du Budget 2022 Budget Principal 202219
- Modification limite d'agglomération 202223
- Tour de garde élections législatives
- Cession maison 1 rue du Village 202220
- AVENANT n° 1 à la Convention de Participation Financière entre le Département et la Commune de Bailleau-le-Pin - Travaux d'aménagement rue de Chartres - création d'un carrefour giratoire RD 921 -202221

POINT TRAVAUX

Rue de Chartres :

M. le Maire informe que les travaux sont terminés. M. Goirand signale qu'une plaque d'égout est cassée.

M. le Maire fait part de l'avenant à la convention signée avec le Département pour la répartition des participations financière de chaque partie. Il rappelle de la prise en charge par le Département de la bande de roulement.

M. Massot informe que cette bande de roulement n'a pas tenu et regrette de la finition.

M. le Maire lui répond que c'est une route départementale dont la compétence est Départementale.

AVENANT n° 1 à la Convention de Participation Financière entre le Département et la Commune de Bailleau-le-Pin - Travaux d'aménagement rue de Chartres - création d'un carrefour giratoire RD 921

M. le Maire rappelle qu'une convention entre le Département et la Commune de Bailleau-le-pin a été signée le 21/11/2020 définissant la répartition des participations financières respectives des parties pour les travaux d'aménagement de la rue de Chartres et création de giratoire RD 921.

Il est apparu que le coût estimatif des travaux serait surestimé. Un avenant sera établi pour adapter en conséquence les dispositions de ladite convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ

ACCEPTE l'avenant n°1 à la convention signée le 21/11/2020 entre le Département et la Commune de Bailleau-le-pin concernant la répartition des participations financières respectives des parties pour les travaux d'aménagement de la rue de Chartres et création de giratoire RD 921.

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant n°1.

- Route d'Hauville

Concernant l'Eclairage Public, il n'a pas de confirmation de Synelva sur les montants. Dès qu'il ait connaissance, le conseil sera informé.

- Rue de Belleville

M. le Maire annonce la réalisation du relevé et du plan topographique

- Château d'eau

Pour le lancement du marché, le maître d'œuvre a demandé plus d'informations sur le château d'eau.

- L'ALSH

Le permis de construire est validé, l'appel d'offres va être lancé prochainement.

M. le Maire propose de présenter le plan du futur ALSH lors du prochain conseil municipal.

Eclairage Public

M. le Maire rappelle que pour le remplacement des câbles pour l'éclairage LED, rue du Petit Orme, vu que c'est la compétence de la ComCom, la charge de la commune sera 50 % minimum du prix HT des travaux. Suivant le degré de la priorité, la ComCom pourrait prendre en charge jusqu'à hauteur de 75 % HT.

- Zone d'Activités

M. le Maire fait appel au conseil pour l'attribution d'un nom à cette zone. Il informe que le chantier est terminé

M. Benoist rappelle de la continuité du chemin rural et une partie de route en bitume, il y aura toujours de la terre après passage des engins agricoles.

- Centre bourg

M. Douelle fait une remarque sur les réparations de la rue du centre bourg après les passages intensifs suite à la déviation liée aux travaux de la rue de chartres.

M. le Maire lui répond que ces travaux ont été effectués par les agents communaux.

Création de Poste

M. le Maire rappelle qu'un emploi à la médiathèque est occupé par un agent titulaire à raison de 20h hebdomadaires.

Il propose de créer un poste administratif de 15h hebdomadaires en complément de ces 20h consacrées à l'accueil du public, l'accueil des classes, l'organisation de divers ateliers et la gestion des livres en relation avec la Bibliothèque Départementale d'Eure-et-Loir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ

DECIDE de créer un poste de 15h hebdomadaires en complément de celles de 20h occupées actuellement par l'agent.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du Budget Principal.

Approbation du Compte de Gestion 2021 - Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2021 du comptable public au conseil qui retrace les dépenses et les recettes des sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.

Les résultats du Compte de Gestion sont les suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	130 865,57	276 341,99	407 207,56
Dépenses	87 014,64	243 900,23	330 914,87
Résultats de			
l'exercice			
Excédent	43 850,93	32 441,76	76 292,69
Déficit			

Après avoir pris connaissance de ces comptes, le Conseil Municipal A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du comptable public.

Approbation du Compte Administratif 2021 - Eau et Assainissement

Après la présentation des documents en vue du vote du compte administratif 2021, le Maire quitte momentanément la séance au moment du vote :

Les résultats se présentent comme suit,

Libéllé	Fonctionnement		péllé Fonctionnement Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		162 773,22		52 588,89		215 362,11

Opérations de	243 900,23	276 341,99	87 014,64	130 865,57	330 914,87	407 207,56
l'exercice						
Total Résultats	243 900,23	439 115,21	87 014,64	183 454,46	330 914,87	622 569,67
de clôture						
_ , .					- ()	
Excédent		195 214,98		96 439,82	Résultats de	291 654,80
					clôture	
Déficit					1	

Après avoir pris connaissance de ces résultats, le Conseil Municipal **A L'UNANIMITÉ APPROUVE** le Compte Administratif 2021.

Affectation du Résultat - Eau et Assainissement

Après l'établissement des résultats d'exécution du Compte Administratif de l'exercice 2021 comme suit :

Résultats de clôture de l'exercice 2021 :

En Investissement : 96 439,82 En Fonctionnement : 195 214,98

Soit un total excédentaire de 291 654,80

RAR: Dépense Investissement: 59 760,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ DECIDE** d'affecter

- L'excédent d'Investissement de 96 439,82 à l'article R 001
- L'excédent de fonctionnement de 195 214,98 à l'article R 002,

Vote des Redevances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ

DECIDE de maintenir les prix de l'eau et de l'assainissement soit :

- EAU : **1,32 €** HT

- ASSAINISSEMENT : 1,24 € HT

M. le Maire informe le conseil que si la règlementation ne change pas, au 1^{er} janvier 2026 la compétence Eau sera transférée à la ComCom .

Il rappelle que la ComCom a déjà la compétence « production » et la commune a la compétence « distribution ». Actuellement, c'est la commune qui finance les travaux.

Vote du Budget 2022 - Eau et Assainissement

Les 2 sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT sont votées par chapitre:

FONCTIONNEMEN'	Γ
DEPENSES réelles de l'exercice	304 789,75
Opération d'ordre	149 418,25
DEPENSES totales	454 208,00
	,
RECETTES réelles de l'exercice	230 709,02
Opération d'ordre	28 284,00

Résultats reportés (002)	195 214,98
RECETTES totales	454 208,00
INVESTISSEMENT	
DEPENSES réelles de l'exercice	458 181,00
Opération d'ordre	28 284,00
DEPENSES totales	486 465,00
RECETTES réelles de l'exercice	240 606,93
opération d'ordre	149 418,25
Résultats reportés (001)	96 439,82
RECETTES totales	486 465,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ APPROUVE le budget primitif 2022

Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Principal

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2021 du comptable public au conseil qui retrace les dépenses et les recettes des sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT. Les résultats du Compte de Gestion sont les suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	177 021,34	881 503,61	1 058 524,95
Dépenses	354 168,78	721 697,51	1 075 866,29
Résultats de			
l'exercice			
Excédent		159 806,10	
Déficit	177 147,44		17 341,34

Après avoir pris connaissance de ces comptes, le Conseil Municipal **A L'UNANIMITÉ APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du comptable public.

Approbation du Compte Administratif 2021 - Budget Principal

Après la présentation des documents en vue du vote du compte administratif 2021, le Maire quitte momentanément la séance au moment du vote :

Les résultats se présentent comme suit,

Libéllé	Fonctio	nnement	Investiss	ssement To		otal	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultats reportés		241 782,14		164 370,11	0	406 152,25	
Opérations de l'exercice	721 697,51	881 503,61	354 168,78	177 021,34	1 075 866,29	1 058 524,95	
Total Résultats de clôture	721 697,51	1 123 285,75	354 168,78	341 391,45	1 075 866,29	1 464 677,20	

Ī	Excédent	401 588,24		Résultats de	388 810,91
				clôture	
	Déficit		12 777,33		

Après avoir pris connaissance de ces résultats, le Conseil Municipal **A L'UNANIMITÉ APPROUVE** le Compte Administratif 2021.

Affectation du Résultat - Budget Principal

Après l'établissement des résultats d'exécution du Compte Administratif de l'exercice 2021 comme suit :

Résultats de clôture de l'exercice 2021 :

En Investissement : - 12 777,33 En Fonctionnement : 401 588,24

Soit un solde excédentaire de 388 810,91

Restes à Réaliser 2021 :

Dépenses : 557 202,80 Recettes : 56 377,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ

DECIDE d'affecter

- 12 777,33 €, le déficit d'investissement à l'article D 001
- 401 588,24 € la part pour couvrir le déficit d'investissement à l'article R 1068
- 0,00 € à l'article R 002

Vote des Taux des Taxes Locales - 2022

Le Conseil Municipal décide A L'UNANIMITÉ que les taxes locales en 2022 soient :

- Taxe foncière (bâti) : 40,97 %- Taxe foncière (non bâti) : 32,70%

Le montant total prévisionnel attendu s'élève à 486 086 € pour l'année 2022.

- M. le Maire fait part de l'historique des taxes locales de Bailleau-le-Pin et précise qu'il n'y a pas eu de changement de taux depuis 11 ans. Il propose une augmentation du taux sur la taxe foncière des bâtis. En ce qui concerne les non bâtis, il souhaite maintenir le taux appliqué parce que la commune est dans la moyenne appliquée dans le département.
- M. Massot informe qu'en parallèle, il y a une augmentation des bases appliquées directement par les services fiscaux.
- M. le Maire rajoute que la commune reste libre pour décider sur les taux des taxes locales.

Mme Heurtault se renseigne sur la part de la taxe habitation que la commune avait encaissée auparavant.

- M. Douelle explique que l'inflation en général de la vie au quotidien met dans l'embarras l'augmentation de la taxe locale.
- M. Bourgeois précise que les travaux d'investissement engagés dans la commune pourraient expliquer cette augmentation.

Attribution des Subventions 2022

Monsieur le Maire propose au conseil la participation communale au profit des associations ci-après

SUBVENTIONS 2022				
ASSOCIATIONS				
ACB FOOTBALL	2 000 €			
ECOLE DE MUSIQUE	1 250 €			
ACB JUDO	1 000 €			
DANSE ARABESQUE	700 €			
MAJORETTES	700 €			
TAEKWENDO	800€			
TENNIS DE TABLE	1 000 €			
HARMONIE	1 050 €			
CLUB DE L'ÉPI D'OR	200€			
BADMINTON	200€			
COMITÉ DES FETES	450 €			
AMICALE SAPEURS POMPIERS	170 €			
LE BERCEAU	100€			
FNACA	105 €			
AIDE A DOMICILE	1 300 €			
LES AMIS DES JUMELAGES	800€			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ APPROUVE** les montants proposés ci-dessus.

Vote du Budget 2022 - Budget Principal

Les 2 sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT sont votées par chapitre:

FONCTIONNEMEN	FONCTIONNEMENT			
DEPENSES réelles de l'exercice	815 029,91			
Opération d'ordre	64 420,09			
DEPENSES totales	879 450,00			
RECETTES réelles de l'exercice	879 450,00			
Résultats reportés (002)	0,00			
RECETTES totales	879 450,00			
INVESTISSEMENT	Γ			
DEPENSES réelles de l'exercice	2 253 827,00			
DEPENSES totales	2 253 827,00			
RECETTES réelles de l'exercice	2 189 406,91			
opération d'ordre	64 420,09			
RECETTES totales	2 253 827,00			

Cession Maison - 1 Rue du Village

M. le Maire rappelle de la délibération n° 2021051 du conseil municipal décidant de donner une suite favorable à une offre d'achat concernant la vente de la maison du grand-père pour un prix ferme de 53 000,00 €.

Il informe que la division et le bornage du terrain sis 1, rue du Village a été effectué.

Le précédent n° de plan A 937 est désormais remplacé par 3 plans n° A 1300, n° A 1301 et n° A 1302.

La parcelle de la maison est enregistrée auprès du service des cadastres sous le n° A 1300 pour une contenance de 2a 04ca.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ

ENTERINE la vente de la parcelle n° A 1300 située 1 rue du village pour une contenance de 2a 04ca; **CHARGE** l'Etude de Maître HALLOUIN, notaire associé de mener à bien cette opération; **DIT** que les frais d'honoraires liés à cette opération est à la charge de la commune de Bailleau-le-Pin; **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Déplacement de Panneau de Signalisation

M. le Maire informe qu'au niveau de la nouvelle Zone d'activités de Bailleau-le-Pin, il est nécessaire de modifier la limite d'agglomération sur la RD 921.

Il propose au conseil de déplacer le panneau de signalisation pour être en cohérence avec cette nouvelle zone d'activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ

DECIDE le déplacement du panneau de signalisation pour modifier la limite d'agglomération sur la RD 921.

M. Benoist signale que le marquage au sol n'est pas terminé.

Questions Diverses

- Service Technique:

M. le Maire porte à la connaissance du conseil de l'acquisition d'un véhicule électrique. Il fait part également de la vente d'une remorque.

- ComCom:

M. le Maire informe de la démission d'un vice-président au sein de l'assemblée.

La porte ouverte du nouveau siège de la ComCom aura lieu le vendredi 29 avril 2022 à partir de 17h30.

- Sictom:

M. Massot informe que le budget du Sictom a été voté et il n'y a pas de changement de taux. Il annonce le futur agrandissement de la déchèterie d'Illiers.

- Commission:

M. Massot informe de la réunion de la commission de communication prévue le 21 avril 2022.

- Association :

Mme Delpeux annonce que l'association famille rurale célèbre la fête des mères le 5 juin 2022 vers 11h.

- Refugiés :

M. le Maire informe que des familles ukrainiennes sont hébergées dans la commune qui sont prises en charge par des bénévoles.

- La Poste

Mme Delpeux signale que la boîte de relevé de courriers à Harville a été retirée.

- Etablissement Clément :

Mme Delpeux informe qu'un locataire effectue du brûlage depuis plusieurs jours.

- Visite :

M. Douelle demande si c'est toujours d'actualité la visite de la commune par le conseil municipal.

M. le Maire lui confirme et propose un dimanche matin. Il a demandé à Mme Laye de se renseigner auprès du transporteur quant à leur disponibilité.

- Rue de la Tuilerie :

Mme Dugué fait part des problèmes de tampons d'égout et d'éclairage, rue de la Tuilerie

- Panneau de signalisation :

M. Douelle demande de la suite du déplacement du panneau sens interdit, rue du Village. C'est toujours prévu mais le manque de place pour son implantation pose problème.

Séance levée à: 0:00

Bailleau-le-Pin, le 20/04/2022

Le Maire Martial LOCHON